

Formulaire de demande de dérogation aux arrêtés préfectoraux de restrictions des usages de l'eau pour les particuliers et les collectivités en vigueur dans le département du Gers.

Le présent formulaire a pour objet de permettre l'instruction d'une demande de dérogation aux mesures de restrictions provisoires de certains usages de l'eau.
Les demandes de dérogation ne pourront porter que sur les mesures pour lesquelles le manque d'eau serait de nature à créer un préjudice environnemental et ou économique important. En conséquence, il convient de produire à l'appui de la présente demande toute pièce utile permettant d'en faciliter l'instruction.

Arrêté dont il est demandé dérogation

Identification du demandeur

Nom - Prénom/ Raison sociale

Vougo Vanessa

Adresse complète :

Route de Nogaro, lieu d.t parabere
32240 Lias d'Armagnac

Pour les établissements :

- représenté par (nom, prénom, et fonction)
- personne assurant le suivi du dossier :

Nom- prénom

Adresse (si différente de l'établissement) :

Tel :

Mél

Objet de la demande de dérogation

Objet de la demande : Autorisation de remplir ma piscine

Motivation de la demande de dérogation (importance de l'intérêt protégé) :

- Risque de chute, dégradation du bassin.

Quelles ressources alternatives avez vous mobilisé ? Pourquoi n'ont elles pas suffi ?

Localisation des espaces concernés et du prélèvement (adresse ou lieu dit) :

Volume prévisionnel consommé par jour : (en m³)

21,8 m³

Surface approximative ou linéaire à arroser :

Utilisation envisagée de l'eau demandée

Essences / espèces/ cultures concernées (le cas échéant) :

Mode d'arrosage envisagé (aspersion, goutte-à-goutte...) :

Utilisation d'un programmeur : oui

non

Cadre réservé à l'administration

Décision : Dérogation accordée

/

Dérogation refusée

Prescriptions en cas de décision favorable / motifs pour une décision favorable ou autre

Vous sollicitez une dérogation à l'article concernant les prélèvements d'eau potable par les usages essentiels afin de mettre une piscine en eau pour la finalisation de sa construction. Cette eau sera en eau superficielle que l'eau du SETA dont les mesurages se situent en rive gauche sans préjudice de leur accord et du fait que cela n'impactera pas leur capacité de production, vous êtes autorisés à prélever le volume absolument nécessaire à l'opération : nageoires, dans la limite de 21,8 m³.

Fait à Auch le 27.09.22

Signature

V. LACOMBE-PIAMAT